Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20261117-76_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 17 novembre 2026

Le dix-sept novembre deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, GENSSE Thierry, HAMON Benoit, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : ANGERS Alain (procuration à Pierrick SORGNIARD) et SCHMITT Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Stéphanie BREUGNOT

2026.76 Local commercial 21 bis rue des Tilleuls – Bail et tarif de location

Suite à la décision du conseil municipal d'une orientation commerciale pour l'usage de notre local du 21 bis rue des Tilleuls, nous avons été contactés par Mr David THOMAS et Mr Thibault JOUGLA pour un projet de boulangerie.
Après plusieurs échanges, ces messieurs nous ont présenté leur projet de boulangerie artisanale et alternative avec comme spécialité des pains au levain naturel, cuits au four à bois.
Ils proposent une gamme variée de pains, brioches, gâteaux, biscuits et fougasses.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce projet et la signature d'un bail précaire pour la première année, en demandant les services d'un notaire (avec provision sur frais de 650 €).
Ce bail pourra ensuite être prolongé par la signature d'un bail commercial.

Le montant du loyer mensuel sera fixé à 400 € (électricité et eau à la charge des locataires).
Il est proposé une gratuité pour les 6 premiers mois de loyer afin de prendre en compte leur prise en charge financière de la remise en service du four à bois.

Ce montant de loyer ne concerne que la première année et sera réévalué par la suite. A noter que le calcul de révision du loyer de 400 € (valeur 2009) donne 537 € (valeur 2026). Ce résultat sera une base pour un bail prenant en compte l'indexation des 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix POUR et 6 voix CONTRE (pour un loyer à 450 € : Stéphanie BREUGNOT, Françoise MARTIN, Thierry GENSSE, Muriel DEPARTOUT, Alexandra DEBAUGNIES, Christine FRESCA-FANTONI) :

- **Décide d'adopter, pour ce bail précaire d'un an, un loyer mensuel à 400 € avec les 6 premiers mois gratuits. Puis de pratiquer une réévaluation du loyer sur le prochain bail.**

Pour extrait conforme,
Le 17 novembre 2026
Secrétaire de séance
Stéphanie BREUGNOT

Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)